ARC HT-T (Part B)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022
Date d'émission: 2026-02-18 Date de révision: 2026-02-18 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	ARC HT-T (Part B)
Code du produit	:	434B-7a

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	:	Composite polymère ARC à mélanger avec ARC HT-T (Partie A) afin de fournir un revêtement résistant à la corrosion pour les environnements d'eau chaude et de vapeur.

1.4. Données relatives au fournisseur

Fournisseur
A.W. Chesterton Company
860 Salem Street
Groveland, MA, 01834-1507
USA
T +1 978-469-6446 (Mon. - Fri. 8:30 - 5:00 PM EST) - F +1 978-469-6785
productsdss@chesterton.com - www.chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd.
889 Fraser Drive, Unit 105
Burlington, ON, L7L 4X8
Canada
T 905-335-5055

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence	:	24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Appelez Infotrac : 1-800-535-5053 Hors Amérique du Nord: +1 352-323-3500 (Appel à frais virés)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 3
Toxicité aiguë (par inhalation:vapeur), Catégorie 4
Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 2
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs, Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :

Mention d'avertissement (GHS) : Danger

Mentions de danger (GHS) : Toxique en cas d'ingestion
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Peut provoquer une allergie cutanée
Nocif par inhalation
Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie, muscle, estomac) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).
Cause des dommages sévères aux voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS) : Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Rincer la bouche.
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical o consulter un médecin.
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

97.96 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Vapeurs))

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m) Poids*
Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogéné	Formaldéhyde, polymère avec benzénamine	n° CAS: 135108-88-2	45 – 70
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine)	4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) Bis(cyclohexylamine)	n° CAS: 1761-71-3	15 – 60
Diéthylènetriamine	Diéthylènetriamine Bis(2-aminoethyl)amine	n° CAS: 111-40-0	1 – 5

*Nom chimique, numéro CAS et ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général : Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Nocif par inhalation. Cause des dommages sévères aux voies respiratoires. Provoque des brûlures des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque des graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion : Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie, muscle, estomac) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO_2). Produit chimique sec. Mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Ammoniac. Azote toxique.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenirou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après manipulation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clé.

SECTION 8 Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

USA - ACGIH® - Valeurs limites	
ACGIH® TLV® TWA	1 ppm
ACGIH® catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l’exposition globale par la voie cutanée
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	4 mg/m³
NIOSH REL (TWA)	1 ppm
US-NIOSH catégorie chimique	SK: SYS-DIR(COR)-SEN Oct 2020

8.2. Contrôles d’ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l’environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l’emploi d’équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur. Voici des exemples de matières recommandées pour les gants: Néoprène. nitrile

Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail. Appareil de protection respiratoire muni d'un filtre contre les vapeurs organiques. (p. ex., filtre A/P2).

Autres informations:
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Visqueux..
Couleur	:	Bleu
Odeur	:	Amine
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	> 215 °C / >420°F
Point d'éclair	:	> 100 °C / >212°F (coupe fermée)
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	< 1
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non inflammable.
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	:	> 1
Densité relative	:	1,019 kg/L
Solubilité	:	Peu soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	2400 cP (25°C)
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Aucune donnée disponible

Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogéné	
Point d'ébullition	> 220 °C (at 1013 hPa)
Point d'éclair	> 200 °C (closed cup)
Pression de la vapeur	0,055 Pa (at 20 °C)

4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine)	
Point d'ébullition	320 °C Atm. press.: 760 mm Hg
Point d'éclair	160 °C Atm. press.: 1013 hPa
Température d'auto-inflammation	285 °C (at 1013 hPa)
Pression de la vapeur	0,0549 Pa Temp.: 20 °C

Diéthylènetriamine	
Point d'ébullition	207 °C (at 1013 hPa)
Point d'éclair	96,7 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	398,9 °C
Pression de la vapeur	0,37 mm Hg (at 20 °C)

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Teneur en COV : 0,6 lb/gal EPA 24

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Des flammes nues. Températures élevées. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides. Minéraux. Oxydants puissants (chlore, oxygène).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. ammoniacale. Azote toxique.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Inhalation:vapeur: Nocif par inhalation.

ARC HT-T (Part B)	
ATE US (voie orale)	300 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	11 mg/l/4h
Toxicité aiguë inconnue	97.96 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Vapeurs))

Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogéné (135108-88-2)	
DL50 orale rat	50 – 300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1 tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée lapin	> 1000 mg/kg (Source: ECHA_API)

4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)	
DL50 orale	380 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2110 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OPP 81-2 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 voie cutanée	2110 mg/kg

Diéthylènetriamine (111-40-0)	
DL50 orale rat	1080 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 orale	1080 mg/kg
DL50 cutanée lapin	672 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 voie cutanée	1040 mg/kg
CL50 inhalation rat	70 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des graves brûlures de la peau.

4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)	
pH	11,6 Temp.: 25 °C

Diéthylènetriamine (111-40-0)	
pH	12 (conc: 100 g/L (DTA in water)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)	
pH	11,6 Temp.: 25 °C

Diéthylènetriamine (111-40-0)	
pH	12 (conc: 100 g/L (DTA in water)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie, muscle, estomac) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogéné (135108-88-2)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	15 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogéné (135108-88-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, muscle, estomac) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)	
Viscosité, cinématique	84,211 mm²/s

Symptômes/effets après inhalation : Nocif par inhalation. Cause des dommages sévères aux voies respiratoires. Provoque des brûlures des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque des graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion : Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie, muscle, estomac) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé

Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogéné (135108-88-2)	
CL50 - Poisson [1]	63 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [static] Source: ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	15,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	43,94 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [1]	7,07 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CL50 - Poisson [2]	68 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [2]	6,84 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	140 – 200 mg/l Test organisms (species):

4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)	
CE50 72h - Algues [2]	141,42 – 200 mg/l Test organisms (species):
LOEC (chronique)	7,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l Test organisms (species): other:freshwater fish
Diéthylènetriamine (111-40-0)	
CL50 - Poisson [1]	248 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	16 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	1014 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static] Source: EPA)
CE50 72h - Algues [1]	1164 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 96h - Algues [1]	345,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 96h - Algues [2]	592 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
NOEC chronique crustacé	5,6 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

ARC HT-T (Part B)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogéné (135108-88-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Diéthylènetriamine (111-40-0)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ARC HT-T (Part B)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Formaldéhyde, polymère avec benzénamine, hydrogéné (135108-88-2)	
FBC - Poissons [1]	(>18 - <22)
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,68 (at 21 °C (at pH 12.5)
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,2 (at 23 °C (at pH 11)
Diéthylènetriamine (111-40-0)	
FBC - Poissons [1]	(>2.8 - <=6.3 (whole body w.w.)

Diéthylènetriamine (111-40-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,3

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé
Gaz à effet de serre fluorés : Non

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Mélanger la résine et l'agent de durcissement avant l'élimination. Une fois complètement durci, le matériau est considéré comme non dangereux et peut être éliminé dans un site d'enfouissement dûment autorisé, dans des contenants scellés. Les composants non réagis sont classés comme déchets spéciaux (dangereux conformément à la Directive 2008/98/CE) et peuvent être incinérés dans une installation appropriée.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT) : UN2735
N° ONU (TDG) : UN2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (cycloaliphatic amine)
Désignation officielle pour le transport (TMD) : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (cycloaliphatic amine)

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 8
Étiquettes de danger (DOT) : 8

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 8
Etiquettes de danger (TMD) : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : II
Groupe d'emballage (TDG) : II

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT) : UN2735

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672).
T7 - 4 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)
TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = 97 / (1 + a (tr - tf)) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.
TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.

Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 154
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 241
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 5 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 60 L
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed ''on deck'' or ''under deck'' on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information : 52 - Stow ''separated from'' acids

TMD

N° ONU (TDG) : UN2735

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	:	16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	:	5 L
Quantités exemptées (TDG)	:	E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	:	5 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	:	153

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Règlement national

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à Diisononyl phthalate, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision	:	2026-06-18
Date d'émission	:	2026-06-18

ARC HT-T (Part B)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Autres informations	:	Aucun.
Préparé par	:	Nexreg Compliance Inc. www.Nexreg.com

SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2026 B&W

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.